

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

---

**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Convocation en date du : 17/04/2026**  
**Acte exécutoire reçu en Préfecture le :**  
**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Nombre de membres présents : 11**  
**Nombre de membres ayant pris part au vote : 15**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ROUIT Sébastien, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :**

Mme ESCALLIER Marine, Mme GARCIN Audrey, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, Mr ROUIT Sébastien.

**Absents représentés :**

Mme BONVOISIN Amandine (représentée par Mr Sebastien Rouit)  
Mr HAUWILLER Julien (représenté par Mme Claude Ricou)  
Mme REBOUL Fanny (représentée par Mme Solène Levet)  
Mr RICOU Yannic (représenté par Mr Patrick Ricou)

**Secrétaire de séance :** Mme ESCALLIER Marine

---

**2026.043 : Désignation du représentant de la commune à l'association Communes Forestières des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Orcières est adhérente à l'association Communes Forestières des Hautes-Alpes qui fait partie du réseau Communes forestières France. Il s'agit d'un réseau de communes forestières qui représente et accompagne les communes dans leur rôle d'acteur décisif de la politique d'aménagement du territoire.

Conformément aux statuts de l'association, chaque membre désigne, au sein de son organe délibérant, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter. Ces délégués (titulaire et suppléant) doivent disposer d'un mandat électif.

La durée du mandat du représentant s'étend jusqu'à l'assemblée qui suit les prochaines élections municipales.

Le conseil municipal de la commune d'Orcières ayant été renouvelé intégralement à l'issue des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation du nouveau délégué titulaire représentant la commune, et de son suppléant.

Après avoir demandé aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux souhaitait représenter la commune d'Orcières auprès de l'association, il est proposé de désigner les délégués suivants :

- Sébastien Rouit en tant que délégué titulaire ;

- Lionel Giraud-Moine en tant que délégué suppléant.

Le rapport du Maire entendu,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de l'association Communes Forestières des Hautes-Alpes

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la commune d'Orcières auprès de l'association Communes Forestières des Hautes-Alpes :
  - Sebastien Rouit en tant que délégué titulaire,
  - Lionel Giraud-Moine en tant que délégué suppléant ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire,  
Sebastien ROUIT

